

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 juin 2021

Date de la

Convocation :

11 juin 2021

Date d'Affichage :

22 juin 2021

Objet : Délibération n° 2021-103

Bibliothèque municipale : demande de subventions.

**L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 4

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas (à partir de la délibération n°88), FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian, M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laetitia, Mme ROUX Catherine par Mme GUIGUES Véronique.

Absent : M. COULOM Nicolas (délibérations n° 85 à 87).

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'équipement de la bibliothèque municipale dont le montant est estimé à 1 085.00 € HT.

CONSIDERANT que par délibération n° 2021-082 du 28 mai 2021 le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Département au titre du programme « d'aide aux actions culturelles portées par les bibliothèques municipales »,

CONSIDERANT que l'acquisition des tablettes numériques pourrait également bénéficier d'une aide financière complémentaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**DRAC**) au titre de la DGD.

VU le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire.
- **SOLLICITE** auprès du Département et de la DRAC les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Dépt (15% de 1 085 €)	162.75 €
- Subvention DRAC (65% de 840 €)	546.00 €
- Autofinancement	376.25 €
Total	1 085.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE